



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### lutte et prévention

Question écrite n° 102428

#### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la pollution occasionnée par les deux roues. En effet, ces deux roues apparaissent, de plus en plus, comme des véhicules qui polluent tout autant, selon les experts, que « plusieurs dizaines de voitures ». Ces « deux roues à moteur » devraient être pris en compte, notamment dans les plans de protection de l'atmosphère (PPA). Une action d'information, notamment auprès des motards, mériterait d'être menée rapidement, auprès des jeunes utilisant très fréquemment ces deux roues à moteur. Il lui demande donc si elle compte répondre à cette suggestion.

#### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la réduction des émissions des deux roues et à la sensibilisation des utilisateurs à leur impact environnemental. Cette problématique concernant plusieurs ministères et de nombreux acteurs, la Commission interministérielle pour les véhicules propres et économes (CIVEPE) a été saisie par le ministère de l'écologie et du développement durable en novembre 2005 afin de proposer la mise en place de mesures destinées à réduire l'impact environnemental des deux roues motorisés. Il est notamment prévu d'y étudier les actions de sensibilisation, par la voie de la formation et de l'étiquetage des véhicules. Les conclusions de ce groupe de travail seront remises prochainement et rendues publiques lors du bilan annuel de la CIVEPE.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102428

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 août 2006, page 8701

**Réponse publiée le :** 26 décembre 2006, page 13620